

le travail

VOL. 49 NO1 ORGANE OFFICIEL DE LA CSN JANVIER 1973

LA CSN A LA VIE DURE COMME TOUT CE QUI S'ENRACINE VRAIMENT AU QUEBEC

Depuis quelques mois, les coups durs n'ont pas manqué

il y a eu l'affaire Lapalme exploitée par tous ceux qui voulaient détruire la CSN

il y a eu les répressions du gouvernement et des employeurs contre le front commun du secteur public

il y a eu l'opposition sourde des 3D au deuxième front, la trahison, les départs et la confusion qui a suivi avec la complicité des notables et les média d'information.

Puis il y a eu le conseil confédéral d'octobre qui a fait le point sur l'orientation et les finances sans pouvoir conclure et a dressé un plan d'action de relance.

Puis tout s'est remis en marche.

Les comités de coordination se sont mis sur pieds, ont consolidé l'organisation du mouvement et des services aux membres et ont amené du sang neuf un peu partout.

La tournée du trésorier sur le budget a permis d'y voir clair et de dissiper la méfiance

Tout le monde a mis la main à la campagne de la construction et la CSN a amélioré sa position face à la FTQ et à la CSD qui avaient juré de l'éliminer

Les nouvelles organisations se sont multipliées

Au dernier conseil confédéral (17-20 janvier), tout était différent.

Les hésitations et la méfiance avaient disparu, et le monde s'est exprimé joyeusement.

Le budget s'est réglé aisément.

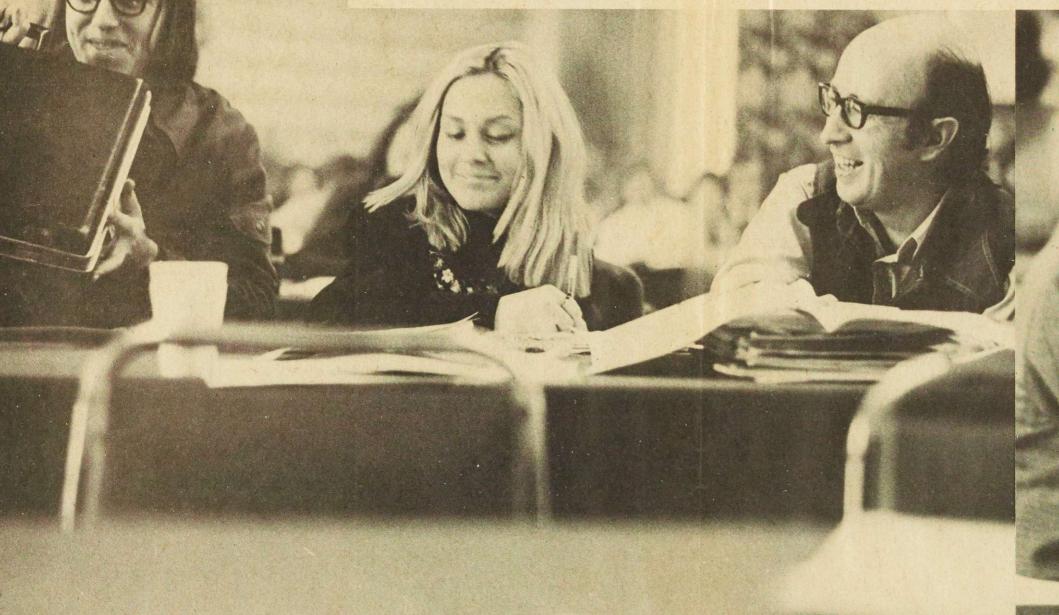
Les comités de coordination ont fait la preuve de leur efficacité pour contrôler et coordonner nos ressources et notre action.

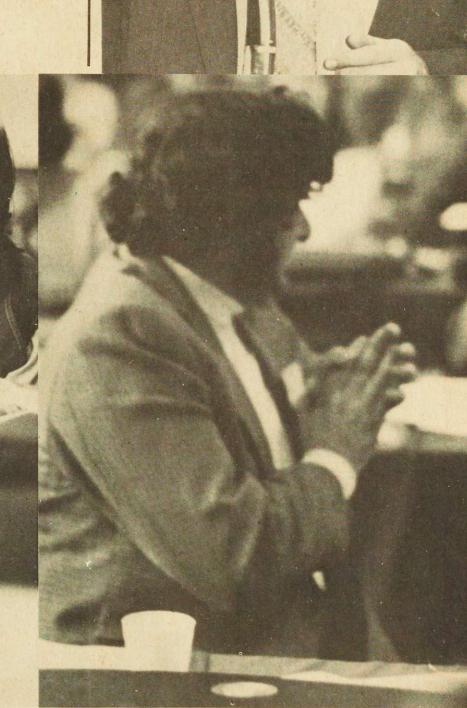
Le malentendu au sujet des fronts communs et les luttes intersyndicales a été dissipé par un débat remarquable sur la campagne de maraudage dans la construction.

Des actions énergiques ont été décidées dans plusieurs domaines: bill 89, fermetures d'usines, logement, le taxi, etc.

Comme le disaient les délégués à la fin du conseil,







MAIS LA GUERRE AUX SYNDICATS CONTINUE

PEPIN, LABERGE ET CHARBONNEAU SONT EMPRISONNES POUR UN AN

VOILA POUR LES INJONCTIONS ET LE BILL 19. POUR LA SUITE, LE BILL 89 S'EN VIENT. C'EST A NOUS D'Y VOIR

QU'EST-CE QUI S'EST PASSE

CTOBRE 1972

Il y a de l'inquiétude dans le mouvement. Est-ce qu'on s'est trompé? Est-ce qu'on est allé trop loin? Est-ce qu'on ne fait pas exprès pour faire peur au

Qu'est-ce qui se passe? Il y en a qui cherchent des causes aux défections. D'autres qui cherchent des coupables. Il y en a qui veulent refaire l'image de la CSN, et peinturer le mouton noir en mouton blanc.

La méfiance est partout. Les groupes ne se comprennent plus. Et pourtant on devrait se comprendre, car ceux qui n'étaient plus d'accord avec l'orientation du mouvement sont partis. Alors qu'est-ce qui se

Faut-il changer de tactique? Faut-il se ramollir, pour paraître plus agréable? Faut-il ralentir un peu, pour avancer plus sûrement? Peut-être qu'un départ élégant de Pepin arrêterait l'hémorragie.

Et puis il y a ce problème de budget, qui paraît insurmontable. Après deux jours de discussion là-dessus au conseil confédéral, les délégués s'apercoivent qu'ils tournent en rond, et qu'ils reviennent toujours dans la même impasse: il faut couper, mais il n'y a rien de coupable. C'est une situation impossible.

JANVIER 1973

Le budget est refait, et on ne s'en porte pas plus mal. Au contraire, ca va beaucoup mieux, et les membres ont de meilleurs services qu'avant. Il a même été possible de changer les barêmes du fonds de défense professionnelle pour augmenter les secours de grè-

Le conseil confédéral vient de se terminer, et jamais dans l'histoire récente de la CSN, les délégués n'ont fait autant d'unanimité entre eux.

La confiance a remplacé la méfiance. On ne s'inquiète plus de l'image de la CSN, on se préoccupe de l'action qu'elle a à faire. L'action n'est plus paralysée par la peur de ce que les autres vont penser, et de ce que les journaux vont dire.

La contradiction apparente entre la nécessité des fronts communs et la dénonciation du crime organisé dans les unions américaines du bâtiment est résolue. Les bases de notre action syndicale sont plus claires qu'elles ne l'ont jamais été. On ne fait pas n'importe quoi pour plaire à n'importe qui, on fait ce que les membres de notre organisation désirent qu'on fasse.

Et les moyens sont en place pour que la volonté des membres puisse s'exprimer avec plus de vigueur qu'auparavant, afin que les dirigeants syndicaux, dans le plus petit syndicat comme dans la CSN elle-même, ne soient pas distraits de leurs responsabilités par ce que les hommes politiques et les notables racontent dans les média d'information.

QU'EST-CE QUI S'EST PASSE

Il y a eu l'adoption d'un plan d'action par le conseil confédéral d'octobre. Et pour mettre ce plan d'action en marche, il y a eu la formation d'un comité central de coordination composé de:

Un représentant de l'exécutif, Claude Girard.

Un représentant des fédérations, Jean-Guy Morin, du

Un représentant des conseil centraux, Thérèse Montpas, de Québec.

Le directeur de l'organisation, Jean-Louis Duchaine. Un représentant du syndicat des permanents et employés de bureau, Bernard Fortin.

Il y a eu la formation des comités régionaux de coordination, pour faire le pendant du comité central dans chaque région de la CSN. Le comité central est continuellement branché sur chaque comité régional, et constitue de cette manière une sorte de pompe aspirante-foulante qui fait circuler l'information dans tout le mouvement.

Il y a eu la tournée de consultation sur le budget de la CSN, effectuée par le trésorier général Guy Thibaudeau, tournée qui a permis de voir sur quoi les militant voulaient mettre la priorité dans la revision du budget. Cette tournée a permis de discuter avec 1,043 militants représentant 356 syndicats.

Il y a eu la tournée de la construction effectuée par deux officiers de la CSN, Marcel Pepin et Victor Dahl, et par le président de la fédération du bâtiment et du bois. Lucien Poulin. Cette tournée a redonné confiance aux militants de la construction, qui jusque là travaillaient isolément dans leurs régions respectives. Cette tournée a permis de rencontrer 1,200 militants. Elle a eu des échos considérables dans les média d'information régionaux, ce qui a permis de corriger un peu l'image déformée que les grands journaux et la télévision donnent de l'action de la CSN a constat à sair la st

Il y a eu le conseil confédéral de janvier, qui sur la base de la consultation, a fait la revision du budget conseil confédéral a pris connaissance dans le détail ce journal.

des résultats du plan d'action adopté en octobre. Sur la base de ces résultats, le conseil a constaté que la CSN était toujours un mouvement vigoureux, capable d'entreprendre les actions pour lesquelles les travailleurs lui font confiance.

Ce qui s'est passé, c'est très simple au fond. Il y a quelques mois, le parti libéral a décidé de porter un dur coup à la CSN, dans le genre de ceux que Duplessis portait à la CTCC. Il a suscité la défection des 3D, et il a mis leur organisation au monde en faisant adopter une loi à la vapeur, à la fin de la session. Les grands journaux et la télévision ont fait des manchettes, à en croire que la CSN était démembrée.

Les manchettes ont causé de la panique chez les militants syndicaux, mais pendant ce temps, la vie réelle du mouvement continuait, dans chaque syndicat. Or entre le conseil confédéral d'octobre et celui de jans vier, les militants ont tout simplement décide de ne plus se laisser distraire par les manchettes, et de faire l'action syndicale qu'ils avaient à faire. Il en est avec assez de facilité. Une fois ce problème réglé, le résulté la reprise en main du mouvement décrite dans

Les comités de coordination sont devenus le nerf de la CSN

Le comité central et les comités régionaux de coordination ont développé une méthode de travail qui permet d'introduire beaucoup plus de rigueur dans l'action collective de la CSN.

La première chose a été detrouver un système permettant d'avoir le portrait précis de chaque syndicat et de chaque région. Avec le résultat que désormais, on sait exactement le nombre de syndicats et de syndiqués dans chaque région, les syndicats en retard dans le paiement de leur per capita, les syndicats en danger, les organisations en marche, de même ou prochaines.

des équipes de militants bé- scission. névoles pour aider les officiers et les permanents. Par La quatrième chose a été de qui a été présenté au conseil exemple à Québec, une équipe mettre plus d'efforts sur les confédéral à ce sujet a été de secrétaires bénévoles a nouvelles organisations. Le 8 envoyée à chaque syndicat, fourni en un mois 715 heures novembre un objectif de 300 de sorte que les militants qui de travail pour aider les gens nouveaux membres en moyen- veulent avoir plus dédétails de la construction et pour ne par région est fixé pour pourront en prendre connaismonter les dossiers du co- le mois à venir, et des ren- sance à la prochaine assemmité régional de coordination. seignements précis sont blée de leur syndicat. Au Saguenay-Lac-St-Jean, des maintenant exigés avant de malités légales.

qui avaient décidé de les éli- vembre, il n'y avait eu qu'une le bill 89 (voir page 3).



Claude Girard, représentant de l'exécutif au comité central de coordination.

sultat que la fédération du lieu au mois de février. bâtiment a augmenté son ef-La deuxième chose a été de fectif par rapport à la situa- Cela donne une idée bien parformer dans chaque région tion qui prévalait après la tielle du fonctionnement des

quinzaine de requêtes, pour environ 1,000 membres.

La cinquième chose a été d'améliorer la formation des permanents et employés de bureau, pour qu'ils puissent régler eux-mêmes un plus grand nombre de problèmes, sans toujours reférer aux spécialistes. Une première session organisée par le service de l'éducation a eu lieu les 1, 2 et 3 décembre, réunissant 27 permanents et 16 employés de bureau. Cette session a porté sur le code du travail, les techniques d'organisation, les accidents travail, l'assurance-chômage, et le militantisme synque les négociations en cours miner du Québec. Avec le ré- dical. Une autre session aura

> comités de coordination, mais une copie du rapport complet

équipes d'organisateurs béné- commencer une nouvelle or- Le comité central de coordivoles ont été formées et font ganisation, dans le but de me- nation demeurera en foncelles-mêmes tout le travail surer le sérieux de ceux qui tion jusqu'à la prochaine réud'organisation, moins les for-veulent fonder un syndicat. nion du conseil confédéral, Le résultat c'est que de la pour continuer le travail qu'il mi-novembre à la mi-décem- a déjà commencé dans le but La troisième chose a été d'ai- bre, il y a eu 90 requêtes en de mieux coordonner l'action der les syndicats de la cons- accréditation de déposées de la CSN. Sa principale tâtruction à résister à l'offen- pour un total de 4,500 mem- che sera de coordonner la sive des unions américaines, bres, alors que de juin à no- campagne pour faire retirer

Le nouveau budget de la CSN

Revenus prévus par le congrès de juin 1972 et basés sur une movenne de 211,000 membres: \$8,132,900

Revenus prévus par le dernier conseil confédéral et basés sur une moyenne de 165,000 membres:

\$6.838.750

Différence qui a été comblée par des coupures dans les dépenses:

\$1,294,150

NOTE: la presque totalité des revenus de la CSN provient du per capita de \$1.50 par mois payé par chaque mem-



Guy Thibaudeau, trésorier général

Les principales coupures

- Les nouveaux postes de permanents et d'employés de bureau prévus par le congrès n'ont pas été com-

ment des services d'action de per capita

sa convention.

- Les dépenses d'ordre administratif ont été coupées au maximum, par exemple sur les impressions, sur les réunions, sur les téléphones, les frais de voya-

- Les budgets de fonctionne- Aucune augmentation

politique, d'éducation et de Malgré toutes les coupures, consommation ont été ré- il restait quand même \$198,000 à trouver pour équilibrer le budget. Devant cette - Un montant de \$125,000 qui situation, l'exécutif et le buavait été prévu par le con- reau confédéral ont suggéré grès pour le renouvellement au conseil confédéral de faide la convention collective re un prélèvement spécial de des permanents et employés 10 cents par membre par de bureau a été effacé des mois, de juin 1973 à juin dépenses, après que le syn- 1974. Le conseil confédéral dicat des permanents et em- a rejeté cette suggestion, et ployés de bureau eut décidé à la place il a décidé que ce d'extensionner pour un an montant pourrait être pris les clauses monétaires de dans le fonds de défense professionnelle, au besoin.

Augmentation des secours de grève

Cela cependant n'a pas pour effet d'affaiblir le fonds de défense, car les secours de grève ont pu être relevés. Voici les nouveaux barêmes hebdomadaires.

	Anciens Cél.	barêmes Marié	Nouveaux Cél.	barêmes Marié	
De la 3e à la 12e semaine	\$15	\$20	\$20	\$30	
De la 13e à la 16e semaine	\$20	\$30	\$25	\$40	
De la 17e à la 34e semaine	\$25	\$40	\$30	\$45	
De la 35e à la 52e semaine	\$35	\$50	\$35	\$50	
De la 53e semaine à la fin	\$50	\$65	\$50	\$65	

LEBILL

DOIT ÊTRE RETIRE

EN 1949, Duplessis et Barrette ont tenté de détruire les syndicats par le bill 5 qui compromettait la reconnaissance et la liberté syndicale, limitait considérablement le droit de négociation et le droit de grève par des mécanismes d'arbitrage injustes et autorisait le gouvernement à poursuivre arbitrairement les militants syndicaux comme des criminels sous prétexte de lutte contre le communisme.

Sous l'instigation de la CTCC (CSN), un premier front commun des trois centrales syndicales du temps s'est formé contre le bill 5. Duplessis a reculé. Le bill 5 a été retiré. Quelques mois plus tard, la grève de l'amiante confirmait la force des travailleurs et l'impuissance de Duplessis à détruire les syndicats.

Notre aumônier fustige le projet du Code



LE CARTEL DES UNIONS PROVOQUE LE RETRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Pourquoi les chefs ouvriers se sont-ils opposés avec tant de vigueur à cette législation. Le mouvement syndical désire collaborer à la codification des lois ouvrières

VOTRE JOURNAL

Journal Le Travail de février 1949

EN 1960-64, Lesage et Hamel | AUJOURD'HUI, Bourassa et ont voulu empêcher la syndicalisation des travailleurs du secteur public, sous prétexte que "la reine ne peut négocier avec ses sujets". Tous les travailleurs de la CSN ont contribué à la lutte. Le syndicat s'est organisé. Il a été reconnu. Le droit de grève dans le secteur public et parapublic a été reconnu. Les négociations ont eu lieu depuis et en 1972, malgré les lois d'exception et les emprisonnements, le front commun des 200,000 a atteint la plupart de ses objectifs.

LE TRAVAIL Une loi comme celle-là va mettre...

Le bill 54 doit être amendé...





Journal Le Travail de mars 1964

Cournoyer, sous prétexte d'assurer les services essentiels dans le secteur public et privé, proposent le bill 89 qui interdit la grève au gré du conseil des ministres dans les secteurs publics, parapublics et privés et met fin à la libre négociation. Au lieu de mesures pour assurer les services essentiels (il eut suffit de forcer les patrons à les négocier car c'est de là que sont toujours venus les troubles) le bill 89 institue une loi d'exception permanente et vise à détruire le syndicalisme. Même si Bourassa et Cournoyer attaquent hypocritement, au moment où les travailleurs concernés ne sont pas mobilisés, nous ne nous laisserons pas faire, nous allons tenter de faire un front commun aussi large que possible pour que le bill 89 soit retiré -

POURQUOI?

pour assurer les services essentiels.

Le bill 89 se contente de répéter que la grève est interdite dans les services publics si les services essentiels ne sont pas établis par une entente entre les parties ou par le tribunal du travail à la demande d'une des parties. Il ne fait rien pour obliger les employeurs à négocier les services essentiels et les empêcher d'utiliser cette arme malhonnêtement, il ne précise aucun mécanisme pour arriver à les définir. Or, en pratique, le refus de négocier les services essentiels est toujours venu des employeurs et non des syndi-

2. Parce qu'il supprime en pratique le droit de grève dans les services publics et même dans le secteur privé dans plusieurs cas.

Le bill 89 donne au cabinet des ministres le pouvoir d'interdire par décret toute grève du secteur public ou privé si une commission composée de trois personnes nommées et payées par lui juge que cette grève compromet ou peut compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être publics ou l'éducation d'un groupe d'élèves dans le Québec où l'une de ses régions.

Le mécanisme prévu est le

la grève est interdite si les conditions déjà établies par le code du travail ne sont pas existantes.

la grève est interdite si les services essentiels ne sont pas établis par entente des deux parties ou par le tribunal du travail. Danielo I

l'avis de grève devra être donné 15 jours au lieu de 8 jours avant son déclenchement.

- avant ou pendant la grève, le cabinet des ministres peut nommer 3 commissaires pour enquêter afin de savoir si la grève peut compromettre la santé, la sécurité, le bienêtre ou l'éducation de la population du Québec ou d'une région.

- si le rapport des commissaires (public) prétend que oui, le cabinet des ministres peut interdire la grève pour 60 jours par décret.

- dans ce cas, s'il s'agit d'employés des services publics, le conflit peut être référé à une commission parlementaire ou à un médiateur et un scrutin secret est organisé par le commissaire au scrutin (nommé et payé par le cabinet) auprès de tous les travailleurs concernés (syndiqués et non-syndiqués) sur les dernières offres patronales. Si les offres sont acceptées, la convention est signée; si elles sont refusées, le cabinet des ministres autorise nale de trancher.

à 3 commissaires aux difféle cabinet des ministres) qui choisissent sans modification et sans recours soit le projet de convention patronal, soit le projet de convention syn-

Comme il est évident que toude grève, particulièrement dans les services publics, affecte de près ou de loin une partie de la population, ces mesures équivalent à supprimer le droit de grève.

3. Parce qu'il supprime en pratique le droit de négocier

Sans le droit de grève, la négociation ne veut plus rien dire. De plus, à aucun moment des mécanismes prévus lorsque la grève est interdite, les travailleurs ne peuvent dire leur mot. C'est la dictature de l'employeur.

4. Parce qu'il autorise le gouvernement à s'ingérer dans la vie interne des syndicats.

Non content de supprimer les droits des syndicats, le bill 89 autorise le gouvernement à tenir lui-même des scrutins secrets dans les syndicats et accorde le droit de vote aussi bien aux travailleurs non-syndiqués qu'aux travailleurs syndiqués du secteur concerné.

5. Parce qu'il impose des peines exagérées.

Les sanctions prévues sont des amendes de \$5,000 à \$50,000 par jour pour les organismes et les dirigeants, et \$50. à \$250. par jour pour les membres. Ces peines sont exorbitantes comparées à celles imposées aux employeurs qui violent les lois du salaire minimum, de la sécurité, de la pollution, du droit d'association, etc.

6. Parce qu'il oblige nos instances à se transformer en polices.

La responsabilité de l'application de cette loi par les travailleurs revient aux dirigeants et aux instances, faute de quoi les sanctions s'appliquent. Après avoir imposé le travail forcé aux travailleurs, le bill 89 oblige les dirigeants et les instances à se transformer en policiers

7. Parce qu'il est un bill d'état totalitaire et dictatorial.

Dans le bill 89, l'interdiction de la grève ne se fait pas par une loi votée à l'assemblée nationale mais par un décret du cabinet des ministres. En d'autres mots, l'exécutif s'approprie les pouvoirs législatifs. De même, il s'approprie les pouvoirs judiciaires en créant un crime par décret. Si l'on ajoute à cela

1. Parce qu'il ne fait rien de nouveau la grève ou de- que le bill 89 vise la destrucmande à l'assemblée natio- tion des syndicats et ne permet à aucun moment aux tra-- s'il s'agit du secteur privé vailleurs de dire leur mot (ailleurs que dans un service dans leur convention de trapublic), le conflit est référé vail, il n'est pas exagéré de dire que ce projet de loi nous rents (nommés et payés par achemine vers un état fasciste et totalitaire.

8. Parce qu'il viole des conventions internationales ratifiées par le Canada.

Le bill 89 sabote des droits des travailleurs qui sont reconnus par des conventions internationales que le Canada a ratifié. Notamment les conventions 87, sur la liberté et le droit syndical et 105 sur le travail forcé.

9. Parce qu'il est présenté de façon à tromper les travailleurs.

Tout est hypocrite dans ce bill. Il est censé traiter des services essentiels: il supprime le droit de grève. Il est présenté à un moment où travailleurs concernés sont démobilisés et n'en verront les conséquences pratiques que dans quelques années. Par cette stratégie, le gouvernement tente d'isoler les structures syndicales pour mieux les écraser.

10. Parce qu'il n'est pas amendable.

Le gouvernement espère sans doute que les travailleurs vont proposer des amendements et en acceptant, il aura l'air compréhensif. Mais quelques soient les amendements, le bill 89 constituera toujours un recul pour les travailleurs. Nous ne pouvons accepter ce petit jeu sous prétexte d'éviter le pire. Une seule solution s'impose pour nous: faire retirer le bill 89.

LA CSN ENGAGE POUR LE RETR DU BILL 89

- La CSN n'a pas tardé à réagir. Le Conseil confédéral a résolu à l'unanimité qu'il fallait agir tout de suite et a tracé les grandes lignes d'une campagne massive et vigoureuse.
- 1. La CSN et tous ses organismes condamnent énergiquement et globalement tout le projet de loi 89.
- gionaux, constituera le comité de stratégie dans l'organisation de cette campagne pour le retrait du bill 89.
- 3. Une tournée sera organisée immédiatement pour informer les syndicats de la teneur et des conséquences du bill 89.
- 2. Le comité de coor- 4. Malgré les commudination central, en col- nications actuellement laboration avec les fé- difficiles avec les audérations et les comi- tres centrales, on tentés de coordination ré- tera d'établir un front

- commun syndical contre le bill 89.
- 5. Les instances sont chargées d'étudier entre temps la possibilité, pour le secteur public en particulier, si le projet de loi 89 était accepté en tout ou en partie, de ne pas s'engager dans les prochaines négociations.
- 6. Toutes les démarches seront entreprises pour que notre position soit connue à la commission parlementaire.

CESTICIAIR

Les fronts communs demeurent un objectif mais pas à n'importe quel prix

Un débat exceptionnel

Le dernier conseil confédéral "Au dernier bureau fédéral de la Je viens de la région des Lauren- Le Conseil confédéral a voté une a donné lieu à un débat de 3 heures, d'une exceptionnelle valeur, sur les problèmes de la construction. Michel Bodidon et Norbert Rodrigue étaient là. de parler de ce problème. Chez l'industrie de la construction. A cet-

dicale et des fronts communs et affaiblissait d'autant l'opposition commune des travailleurs face au pouvoir tel C'est pourquoi les enseignants ont sable que la lumière soit faite làque dénoncé au dernier con- proposé d'engager toutes les forces dessus, même pas une commission

position où elle blâmait le fait qu'on ait fait appel à la loi 51 et qu'on ait fait le jeu des journaux, réaffirmait la priorité des fronts communs C'est encore nous et la nécessité d'éviter, pour qui les payons régler nos problèmes, de faire appel à un gouvernement que l'on dénonce.

Le débat qui a suivi s'est déroulé dans une atmosphère à la fois détendue et franche, de venir nous aider. Mais le gouveret il a permis à tout le monde nement. c'est encore nous autres d'y voir clair. Le problème et la police, c'est encore nous autres de l'unite syndicale est apparue sous un jour à la fois plus complexe et plus clair. On a mieux saisi que l'unité s'en servir. C'est ce qui a été fait syndicale n'est possible que et je suis d'accord. si chaque centrale veille à éliminer de ses rangs des individus qui n'ont plus rien de syndical et faussent toute l'action syndicale. La situation des syndicats face à l'intervention gouvernementale est aussi apparue sous un jour plus réaliste.

Au terme du débat, tous les délégués, y compris la plupart des délégués des enseignants, ont été d'accord pour ne retenir de la proposition que la réaffirmation des fronts communs comme le moyen de lutte le plus efficace pour les travailleurs.

Nous reproduisons ici les points majeurs du débat de sorte que le plus de monde possible puisse profiter des éclaircissements importants amenés par le débat.

Pourquoi avoir fait appel à la loi 51

pour les travailleurs.

J'espère, moi aussi, qu'un de ces ball, à froid, ce n'est pas des hujours, nous pourrons prendre les mains ordinaires ni des gars de moyens pour être notre propre po- la construction qui peuvent faire ice dans la construction sans être ça: c'est des spécialistes du criobligé de demander au gouvernement me organisé. re nous autres qui le paient. Ils ont des services à nous rendre et quand ça fait notre affaire on peut encore

Jean-Claude Paré

Des gars de la construction ne font pas ça

les jambes s'il ne change pas d'u- sion. nion, etc. Nous crovons indispen syndicales à s'opposer à toute inter- gouvernementale si ça peut aider. I vention de l'Etat dans les organisa- y a beaucoup de travailleurs de la tions syndicales et de réaffirmer construction de la FTQ qui sont aus-La fédération des enseignants notre position que des fronts com- si entièrement d'accord avec nous. s'est faite l'interprète de cet- muns, dans tous les secteurs, sont Les enseignants eux aussi font apte interrogation dans une pro- le moyen de lutte le plus efficace pel au gouvernement quand ça fait leur affaire, comme ils l'ont fait Francine Lalonde récemment au Cegep Saint-Hyacinthe. On se bat avec les lois qu'on a. Nous n'avons pas affaire à des gars de la construction mais à des gars du crime organisé. Quand des gars poignent un gars de la construction, que deux lui tiennent le bras étendu et qu'un autre lui casse le bras avec un bat de base-

Pierre Mercille

Que la CIC

fédération des enseignants, il y a eu tides, près de l'aéroport de Sainte- résolution présentée par Florent débat sur les problèmes du marauda- Scholastique. Je remercie les en- Audette qui réitère la demande de ge dans la construction. Michel Bour- seignants d'avoir permis au Conseil mise en tutelle de la Commission de soulevés par la campagne de Les enseignants n'ont jamais voulu nous, nous sommes entièrement te occasion, Florent Audette a démaraudage dans la construc- blâmer de quelque manière que ce d'accord avec le syndicat de la cons- montré que le rapport Leboeuf sur soit les agissements du syndicat de truction de Montréal, parce que voi- les agissements du directeur du déla construction de Montréal dans les ci ce qui s'est passé à Sainte-Scho- cret Roger Perreault, qui excuse dénonciations qu'il a faites à l'égard lastique: on s'est fait mettre le feu le plus possible ce dernier d'avoir Les dénonciations faites au du conseil des métiers de la cons- à notre local, un gars s'est fait utilisé des employés payés par la cours de cette campagne par truction de la FTQ. Comme on ne dé- casser les jambes à coups de bâ- commission pour réparer son bale syndicat de la construction nonçait pas non plus le fait qu'il ton, des dégâts de \$50,000 ont été teau personnel, est une vraie farde Montréal, contre l'infiltra- y ait maraudage entre FTQ et CSN. causés, etc. Parmi les attaquants. ce. Pour appuyer sont point. Florent tion du crime organisé dans parce que justement c'est une si- deux sont des gars qui ont été vus Audette a signalé un nombre consituation qui appartient à l'histoire. aussi à Sept-Iles et qui poursuivent dérable d'irrégularités au niveau les unions américaines du bâMais nous pensons qu'on n'aurait le syndicat de la construction de de la commission, notamment timent, n'ont pas été sans pas dû faire appel à la loi 51 (com- Montréal pour \$500,000 chacun. Il la présence au sein de la commisétonner bien du monde dans mission d'enquête sur le crime or- ne nous restent que peu de mem- sion d'une grande partie de la famil le public et bien des mem- ganisé), Bourassa et Choquette. On bres sur le chantier de Sainte-Scho- le de Roger Perreault, sans égard bres de la CSN. Pour plusait que cette loi ne servira pas lastique, parce que c'est la terreur aux compétences, la collusion avec vraiment contre le crime organisé qui règne sur le chantier; les gars la FTQ et les employeurs, la mise sieurs, la campagne remetmais servira plutôt à la police pour sont obligés de se promener avec au rancart avec salaires d'inspectait en question le chemin s'intégrer partout. Le gouvernement des carabines. Pour décourager les teurs de la commission qui refusent parcouru l'année dernière n'est jamais un arbitre impartial. gars CSN, on les attaque, on brise d'entrer dans le jeu, etc. Le Condans la voie de l'unité syn- Cette commission ne peut résoudre leur char, on fait des appels télé- seil confédéral a manifesté sans de problème. Il faut que les travail- phoniques à leurs femmes pour di- équivoque son appui à la demande leurs le résolvent eux-mêmes et re que leur mari va se faire casser de mise en tutelle de la CommisFaire semblant d'y croire

vait pas fait appel aux juges pour sûr la police est l'instrument d'un tout notre monde que le régime que plusieurs juges ne savent mêla loi, on ne se serait pas aperçu dicalisme, il produit une intégra- au bout. Moi. j'ai une tactique pour réhabilitation. Je suis pour la réhaque le juge Moran imposait des tion du syndicalisme au capitalisme ça: quand un gars va de travers. amendes de \$10 aux entrepreneurs par l'intérieur, ce qui est encore je lui donne de la corde pour qu'il quand la loi prévoit des amendes de plus dangereux que l'appel aux lois se pende lui-même. C'est le meil-\$300. Il faut faire un peu la même pour le déloger. La police et l'état leur moyen, à mon avis, de prouver tout aussi anormal qu'on engage chose pour le crime organisé dans la n'ont pas besoin de prétextes pour qu'on est dans une mauvaise galèconstruction. Nous autres, on le sait s'ingérer dans le syndicalisme lors-re que l'enquête n'y fera rien, mais qu'ils croient de leur intérêt de le les travailleurs de la construction faire. Là n'est pas la question. D'ailne le savent pas tous et il y en a leurs, on n'a fait que demander à parmi eux qui votent pour Cournoyer la police de s'occuper de ce q et Bourassa. Les enseignants aussi la concerne: des questions de cripeut-être. Un moment donné, si on me. Quant à la dégradation du sy aussi, il va peut-être falloir deman- la présence du crime organisé, croire quand on n'y croit pas. Florent Audette

veut qu'ils s'ouvrent les yeux eux dicalisme que peut se produire der des affaires en ayant l'air d'y pense qu'elle est évidente. Un pre

les moyens employés par le syndicat de la construction de Montréa

campagnes précédentes.

des bandits

C'est à la police

de s'occuper

On sait par exemple que les juges J'appuie la position du syndicat de la On est tous d'accord que le régime Je voudrais préciser dans quelles ne valent pas cher pour condamner construction de Montréal parce je ne vaut pas cinq cents; on est tous circonstances nous avons dit que les entrepreneurs qui risquent la vie pense que présentement le crime d'accord que si on va à l'enquê- l'enquête sur le crime organisé dedes travailleurs en violant les nor- organisé est une menace pire pour te. on aura rien, mais si on veut vait inévitablement s'intéresser à ce mes de sécurité. Mais si on n'a- le syndicalisme que la loi 51. Bien démontrer une fois pour toutes à qui se passe sur la construction. appliquer la loi, on ne l'aurait pas état bourgeois. Mais il faut aussi ne vaut pas cinq cents, pourquoi Nous avions porté des accusations su, on ne se serait pas aperçu voir que le crime organisé est une ne pas donner au régime la possi- graves et exactes qui n'ont pas été partie intégrante du capitalisme, bilité de la faire la maudite bê- sérieusement démenties. On a mêlé me pas les minimum imposés par et quand il s'introduit dans le syntise, pourquoi ne pas le pousser dans le débat des éléments comme la

Guy Thibodeau

au régime

Le crime organisé Faire perdre

est plus dangereux la face

que la loi 51

Protéger la liberté et la vie des gars

mier degré de dégradation, c'est l'ap- Les dénonciations faites par le synparition. sous une forme pratique- dicat de la construction de Montréal d'affaires purement et simplement. teur de la construction. Ca n'aurait tion qui conduit les travailleurs à se pas complètement éliminé dans la Ceci affaiblit considérablement le aux travailleurs de la construction mouvement syndical et il est diffi- les dangers qui existent pour eux purement syndicaux. La preuve que dominés par certains individus dont on a fait le portrait.

a pris: demander l'intervention du gouvernement ou employer les mêcasser la gueule sans riposter.

pas, j'appelle la police.

bilitation et je trouve anormal qu'on refuse d'engager quelqu'un qui a un dossier judiciaire; mais je trouve quelqu'un parce qu'il a un dossier judiciaire. Il y a là-dedans des gens qui n'ont jamais travaillé dans la construction et qui soudainement se sont retrouvés agents d'affaires. Il y a deux réhabilités qui comparaissent à St-Jérôme le 30 janvier sous l'accusation d'avoir assailli Gilbert Raymond à l'aéroport de Ste-Scholastique: Paul Beauchesne et Gaétan Gauthier. Selon eux, il s'agissait d'une simple bousculade mais Gilbert Raymond a eu le bras, la ment généralisé sur le continent n'avaient pas pour seul but de nous jambe et le nez cassé. Ce compornord américain, d'un syndicalisme empêcher de disparaître dans le sec- tement comme bien d'autres que je pourrais énumérer ici n'est pas un Un degré encore plus dans le sec- pas été une raison suffisante. Mais comportement syndical. C'est en teur de la construction: une situa- comme la possibilité d'un vote n'est soi du banditisme, et les gens qui commettent du banditisme, ce sont battre les uns contre les autres. construction, on se devait d'exposer des bandits, et les gens payés pour combattre les bandits c'est la police. J'ai appris ça quand j'étais cile de s'en sortir par des moyens d'avoir une seule centrale, d'être petit et aux prix que nous payons la police, elle peut bien s'en occuper. y a des travailleurs de la FTQ elle-même qui se sont fait mettre de-

sont bons, c'est que, pour la pre- Je suis d'accord qu'on ne doit pas hors parce qu'ils s'étaient plaint de mière fois depuis plusieurs années. demander au gouvernement à toute leur délégué. J'en ai rencontré un a la situation commence à débloquer, occasion qu'il y ait des commissions Sept-Iles. Un gars de la Baie James ce qu'on avait pas réussi dans les d'enquête. D'accord également que m'a dit qu'il est passé en 8 mois les travailleurs eux-mêmes doivent 2,800 gars pour faire 300 jobs parce Jacques Trudel régler leurs problèmes à l'intérieur que ça donne à l'union en question gave send et contrale syndicale, mais quand \$40 de droit d'entrée chaque fois que on est rendu à un point tel que notre le gars entre. Ce n'est plus du synsecteur est sous le règne de la ter- dicalisme. Alors, même si je suis reur, que les membres eux-même violemment contre la loi 51, même si n'osent plus parler, n'ont plus aucune je suis sceptique sur la capacité de possibilité de s'en sortir sans ris- ce gouvernement à enquêter sur le quer d'aller à l'hôpital ou dans leur crime organisé, il était normal que tombe, il faut songer à d'autres nous disions qu'une enquête sérieuse moyens et prendre les moyens qu'on démontrerait qu'il y a du banditisme bien d'autres choses dans ce sens mes moyens qu'eux, la violence, ce Nous avons fait émettre des injoncque nous refusons. Mais je ne suis tions à Sept-Iles, nous avons fait appas intéressé non plus à me laisser pel à la police à plusieurs endroits et la police a été obligé de faire sa job à cause de l'opinion publique. S Le problème n'est plus d'ordre nous avions engagé nos propres fierssyndical. Il s'agit de problèmes où à-bras, il y aurait eu du sang et le la santé et la vie des travailleurs public aurait dit: ce sont tous des est en danger. Que ceux qui ne me bandits. Là au moins, le public sait où croient pas aillent voir le confrère sont les bandits. J'aimerais mieux. St-Gelais à Sept-Iles qui a eu un moi aussi, me battre avec les entreoeil crevé parce qu'il a voulu s'op- preneurs et le gouvernement. Mai poser à ce régime-là; le confrère nous n'avons pas le choix. Quand Dé Gilbert Raymond qui a eu un bras dé Desjardins et ses acolythes ont et une jambe cassés à coups de cassé une commission parlementaire "bat" de baseball; ou M. Bacon à Québec il y a quelques années, il de Baie-Trinité. Il ne s'agit donc n'a rien eu. Si Chartrand et un grou pas d'une enquête sur des activités pe du conseil central de Montréal syndicales mais bien des activités avaient fait la même chose, ils secriminelles et c'est l'affaire de la raient morts en prison toute la gagne. police. Si je me fais voler mon Ca nous le savons, mais le public ne char, je ne me pose pas la ques- le sait pas. Comme les gens ne sation si le gouvernement est bon ou vent pas qu'il y a des liens intimes entre le ministre Cournoyer et la Lucien Poulin gagn à Desjardins: ils marchent ensemble à la CIC, ils ont marché ensemble lors des élections dans St-Jacques quand Cournoyer était union nationale, dans Chambly quand il était libéral; ils ont menacé les travailleurs FTQ de Sept-Iles de perdre leur job si le PQ était élu lors de la der-

> voir et nous pensons qu'une enquête qui porterait véritablement sur le

> > Michel Bourdon

déloger le crime organisé dernier congrès. mais servira plutôt à la police pour s'ingérer partout, y compris dans les syndi-

15 phrases | Nous ne blâmons pas le fait | Je regrette qu'on ait utilisé | Quand on est rendu à un point | Nous sommes contre l'in- | Je suis pour la réhabilitaqu'il y ait eu des dénoncia- des dénonciations qui devaient tel que notre secteur est gérence de l'état et de la tion et je trouve anormal tions et du maraudage mais infailliblement faire le jeu des sous le règne de la terreur police dans les affaires syn- qu'on refuse d'engager quelmarque nous pensons qu'on n'aurait manchettes dans les jour- et que les membres n'ont dicales, mais ceux que nous qu'un qui a un dossier judile débat pas dû faire appel à la loi naux et je doute d'une enquê- plus la possibilité de s'en avons dénoncés ne sont pas ciaire; mais je trouve tout il (commission d'enquête te sur le crime faite par un sortir sans risquer d'aller des travailleurs de la cons- aussi anormal qu'on engasur le crime organisé), car gouvernement que nous avons à l'hôpital ou dans leur tom- truction ni de véritables ge quelqu'un parce qu'il cette loi ne servira pas à dénoncé magistralement au be, il faut songer à d'autres syndiqués, ce sont des gens a un dossier judiciaire.

> Le gouvernement, c'est en- lence. Il ne s'agit plus d'un et Cournoyer, c'est enco- santé et de la vie des trare nous autres qui les vailleurs. paient; ils ont des services à nous rendre et on peut encore s'en servir quand ça fait notre affaire.

moyens: demander l'intervention du gouvernement où employer nous aussi la vio-

de l'extérieur.

centrale et d'être dominés vous. par certains individus dont on a fait le portrait.

Si on reproche au syndicat de la construction de Montcore nous autres; la police problème syndical mais la On se devait d'exposer aux réal d'avoir fait des déclatravailleurs de la construc- rations dans les journaux tion les dangers qui existent il ne reste plus qu'à leur pour eux d'avoir une seule dire: armez-vous et battezpayons la police, elle peut sé. bien s'en occuper.

Ces comportements ne sont | Quand des gars poignent un | Le crime organisé est une | Depuis l'âge de 16 ans que | Nous sommes contre l'inter- | Nous autres, on le sait que pitalisme par l'intérieur et "spare" chez eux pour faire manifesté Florent et Michel quand on n'y croit pas. le dégrade complètement.

en s'attaquant à la présence vailleurs de s'unir.

pas des comportements syn- travailleurs, que deux lui menace pire pour le syndi- je me fais écoeurer par les vention gouvernementale au l'enquête ne donnera rien, dicaux. C'est en soi du ban- tiennent le bras étendu calisme que l'appel à la loi unions américaines et ja- niveau des votes à l'intérieur mais les travailleurs de la ditisme, et les gens qui et qu'un autre lui casse le 51. Bien sûr la police est mais personne n'a eu le cou- du syndicat, etc., mais nous construction ne le savent commettent du banditisme bras avec un bat de base- l'instrument d'un état bour- rage de faire ce que Audet- n'avons jamais discuté ce fait pas tous et il y en a parce sont des bandits, et les ball à froid, ce n'est des geois. Mais il faut aussi voir te et Bourdon ont fait. On que nous vivons dans l'inter- mi eux qui votent pour Courgens payés pour combattre humains ordinaires ni des que le crime organisé est devrait les encenser et leur vention gouvernementale, que noyer et Bourassa, comles bandits c'est la police. gars de la construction qui une partie intégrante du ca- faire une petite statue: on nous sommes encarcanés me les enseignants aussi J'ai appris ça quand j'étais peuvent faire ça c'est des pitalisme, et quand il s'in- en fait bien à des gars qui dans nos structures mêmes sans doute. Si on veut leur petit et au prix que nous spécialistes du crime organi- troduit dans le syndicalis- ont jamais rien fait. Ca prend par des lois gouvernemen- ouvrir les yeux, il faut peutme, il produit une intégra- des gars qui ont peur de rien | tales. Ce qu'il faut souligner | être demander des affaires tion du syndicalisme au ca- et qui ont des jambes de ici, c'est le courage qu'on en ayant l'air d'y croire

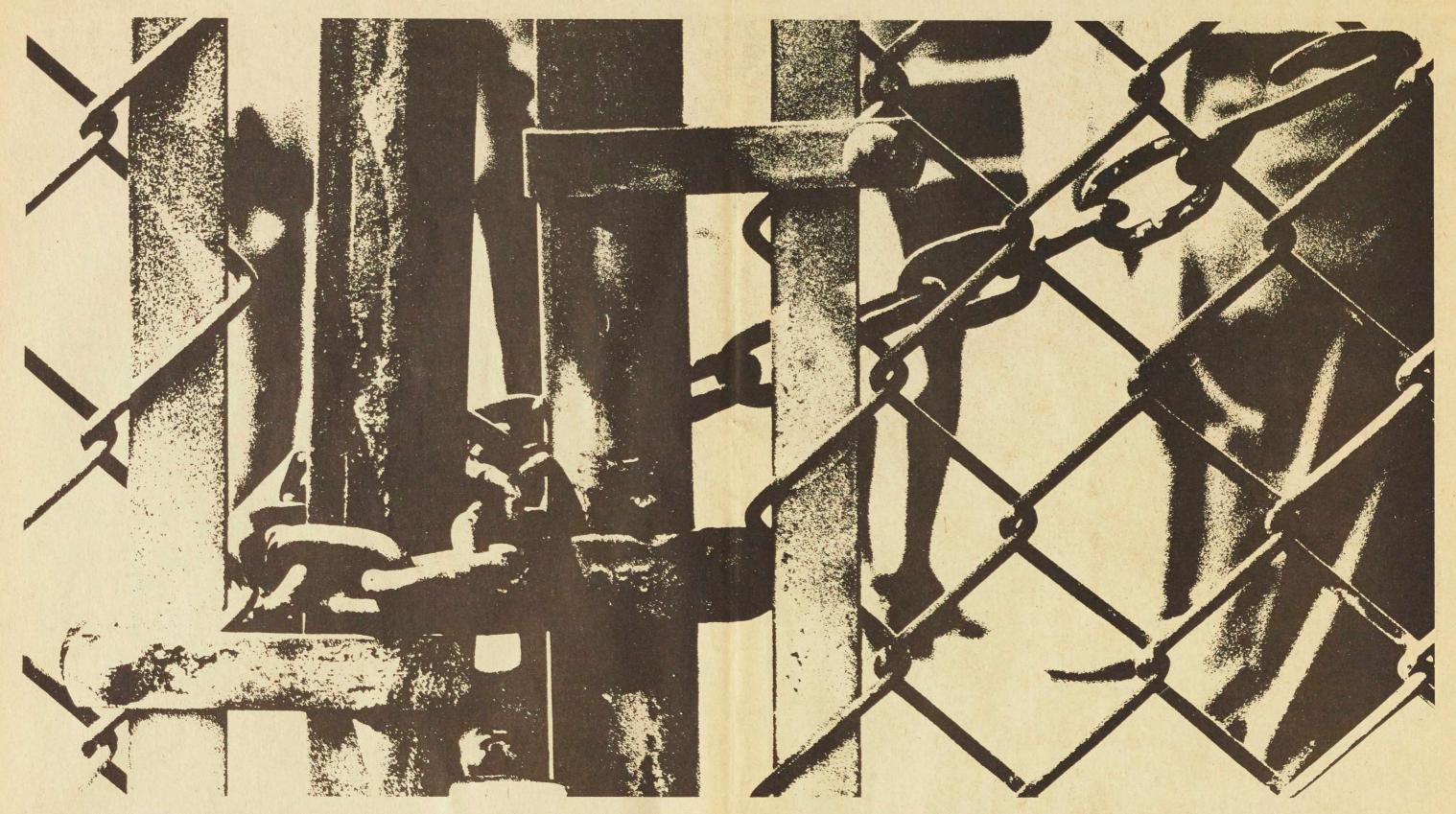
crime s'occuperait aussi de cela.

nière élection partielle, et ce chan-

tage fut de beaucoup plus important

que celui de Marc Carrière, même si les journaux n'en ont pas parlé. Nous pensons que les gens doivent savoir que ces gens sont au service du pou-

de gens dans le syndicalis- Si je me fais voler mon me qui empêchent les tra- char, je ne me pose pas la question si le gouvernement est bon ou pas, j'appelle la



Les hésitations sont disparues...

SAUVONS SOMA

L'usine SOMA à Saint-Bruno fermera ses portes le 28 février prochain. SOMA est la propriété du peuple québécois: les investissements de plusieurs millions de dollars et les énergies dépensées par les 500 travailleurs de cette usine en font foi. Le Québec n'a pourtant pas les moyens de se payer un échec comme celui qui se dessine à SOMA car SOMA constitue un timide mais nécessaire instrument à la création d'une véritable industrie de l'automobile au Québec. Aussi il est temps que les gouvernements du Québec et du Canada modifient leurs politiques face aux importations de véhicules d'outremer.

C'est pourquoi le conseil confédéral a décidé de demander une rencontre entre au moins cinq membres du Cabinet Bourassa, le comité exécutif de la CSN et le syndicat des travailleurs de SOMA, dans les plus brefs délais. De plus un comité composé de représentants du comité exécutif et du syndicat de SOMA rencontrera chacun des partis politiques.

Enfin la CSN invite les représentants des centrales syndicales, des partis politiques, des municipalités, des mouvements populaires et du mouvement coopératif à fonder un comité SAUVONS SOMA dans le but de sauver SOMA et de favoriser la création d'une véritable industrie de l'automobile au Québec.

Ceux qui voudraient en savoir plus long sur la situation à SOMA peuvent se procurer la brochure "Qui a mis le cadenas dans SOMA?" publiée par le service d'Action Politique de la CSN ou mieux encore aller voir le film-vidéo "SOS SOMA" réalisé par deux travailleurs de la chaîne de montage de cette usine.

LE QUÉBEC EST UN IMMENSE **CLUB PRIVÉ**



Le 15 juillet dernier, un souvient qu'en 1970, Bougroupe de 44 travailleurs qui manifestaient contre les clubs privés de chasse et pêche ont été arrêtés par la police. Dernièrement ils ont été condamnés à \$10. d'amende ou 4 jours de prison et 15 d'entre eux ont décidé, par principe, d'aller en pri-

Ce qui est étonnant dans cette affaire, c'est l'article de loi qu'a invoqué le gouvernement pour les condamner: il s'agit de l'article 48 de la loi des terres et forêts, qui n'avait pas été appliqué depuis 20 ans et qui stipule qu'il est interdit de circuler sur un territoire public à moins d'être dans d'avoir un permis spécial. Or on ne donne plus de ces permis depuis plus de 3

Cela signifie que tous les Québécois qui vont chasser, pêcher, skier ou même piqueniquer, peuvent être arrêtés; toute personne qui se trouve sur un terrain public, ne seraitce qu'en bordure de la route, commet un acte il-

Ainsi le gouvernement libéral, voulant à tout prix mettre fin à la campagne des mouvements populaires, n'hésite pas à utiliser une vieille loi stupide et désuète. Pourtant on se d'en poser à d'autres.

rassa avait promis de rendre accessible à la population tous les territoires "clubbés" et cela avant 1975. Et quelques années auparavant, l'Union Nationale avait fait la même promesse. En 1966, il existait 19,000 milles carrés de territoires sous baux. En 1973, il en existe 21,056 milles carrés qui englobent 13,000 lacs soit plus de 90° des territoires de chasse et pêche accessibles en automobile.

Ainsi, après 7 années de promesses, les choses ont reculées. Pire encore, si l'article 48 est appliqué intégralement, on ne pourra plus sortir de chez l'exercice d'un droit et nous avant longtemps. C'est vraiment le comble du ridicule. Le Québec n'est plus qu'un immense club privé pour les riches Américains et Bourassa se sent de plus en plus à l'aise dans son rôle de concierge.

> Le conseil confédéral a évidemment été saisi de cette question et a résolu de revendiquer auprès du gouvernement le droit des travailleurs à circuler librement sur les territoires du Québec afin de pouvoir profiter du grand air. Quand ca devient illégal d'aller prendre une marche, il est grand temps de se poser des questions et

CONTRE LE PLAN BONI

des employés de Biltrite l'abolition du boni. a présenté une question de privilège au conseil confé-déral de la CSN concernant l'abolition du plan

tes les fabriques de meu- serait prêt, dans la mesubles, on travaille au plan re de nos moyens, à faire boni. Le plan boni ça veut un effort particulier pour dire qu'il y a une produc- informer ces travailleurstion normale de fixer par là de ce qu'on est en train homme et si tu dépasses de faire. Et puis, peutcette production, disons de lêtre qu'à la longue, l'abo-20°c, tu reçois un boni en lition du boni pourra s'éconséquence.

calculer tout cela, chaque employé est constamment surveillé par des contremaîtres qui prennent des mesures de temps. Et croyez-le ou non, même le temps que tu passes aux toilettes. Ca veut dire que dans l'usine, on est surveillé comme si on était des criminels. Ca veut dire qu'on a pas la liberté de travailler comme on voudrait parce qu'on est toujours obligé de compter dans notre tête quelle production on fait. Alors on travaille sous tension parce que notre salaire au bout de la semaine dépend du boni.

"Or nous on pense qu'on est engagé là pour faire des meubles, pas pour compter comment on en fait à l'heure. En résumé, on est tanné de travailler dans ces conditions-là et on a décidé d'abolir le boni. On est décidé de faire disparaître le boni dans d'une campagne contre le notre usine.

'Seulement on est conscient de ce que ça veut dire. On est 70 gars, et on touche à un système de production qui est répandu dans tout le meuble, dans le bois ouvré, dans le textile, dans le vêtement, dans la chaussure et dans une foule d'entreprises manufacturières. Pas besoin de vous dire que le

Paul Trudeau, président patron veut pas négocier Le Québec est le pays où 2- qu'il incombe au pro-

tendre ailleurs. Ca serait un grand pas de fait pour 'Vous comprenez que pour l'amélioration de la vie des travailleurs.'



A la suite de l'allocution de Paul Trudeau, le conseil confédéral a immédiatement abondé dans son sens en adoptant une proposition à l'effet que la CSN, par l'entremise des comités régionaux de coordination fasse un relevé des entreprises qui fonctionnent au boni et qu'on les informe de la lutte que mène le syndicat des employés de Biltrite et de l'appui de la CSN dans cette lutte. C'est sans aucun doute le début plan boni.

LE DROIT **AU LOGEMENT**

il coûte le plus cher au priétaire de s'adresser au "Je voudrais suggérer que de la population du Québec dans chaque région, on fas-se un relevé des entrepri-nent en moyenne 25° de ses où il y a le plan boni, leurs revenus aux pro- après consultation publiparce que ça pourrait nous priétaires. Malheureuse- que, des critères officiels "Biltrite c'est une fabri- aider. Supposons qu'il y a ment les loyers augmen- permettant un contrôle rique de meubles à ville 20° des conventions coltent beaucoup plus vite que goureux des loyers et emd'Anjou. On est 70 em- lectives dans la CSN qui les salaires. Voulez-vous pêchant les hausses de naployés et comme dans tou- ont le plan boni, nous on porter plainte devant la ture spéculative; Régie des loyers? En 1970, 92° des plaintes ont été gagnées par les propriétaires.

> Depuis plusieurs années la CSN, alliée à la FTQ, CEQ, FALQ et ACEFS dans le Front commun des locataires, a entrepris la lutte pour que le droit au logement soit mis sur le même pied que le droit de propriété. Malheureusement le gouvernement, en modifiant ou en créant de nouvelles lois sur le logement, a toujours favorisé les revendications des propriétaires au détriment de celles des locataires. Ainsi les projets de loi 78 et 79 ne tiennent pas compte des demandes des locataires. C'est pourquoi la CSN tient à réaffirmer les éléments fondamentaux de sa position sur la loi du logement:

1- que la loi s'applique à tous les logements du Québec sans exception;

tribunal des loyers pour toute hausse de loyers;

3- que soient établis,

4- qu'un bail-type soit adopté pour tout le Québec:

5- que la reprise de possession d'un logement pour fin de conversion soit supprimée;

6- que la loi soit rétroactive et puisse s'appliquer aux augmentations de loyers qui seront imposées d'ici à ce qu'elle entre en vigueur.

7- que la date d'expiration des baux soit le 30 juin, pour coîncider avec la fin des classes.

C'est pourquoi la CSN collaborera avec les associations de locataires pour s'opposer à toute hausse de loyers au cours de la présente année et plus généralement pour promouvoir une politique de logement conforme aux intérêts des travailleurs.

Organe officiel de la Confédération

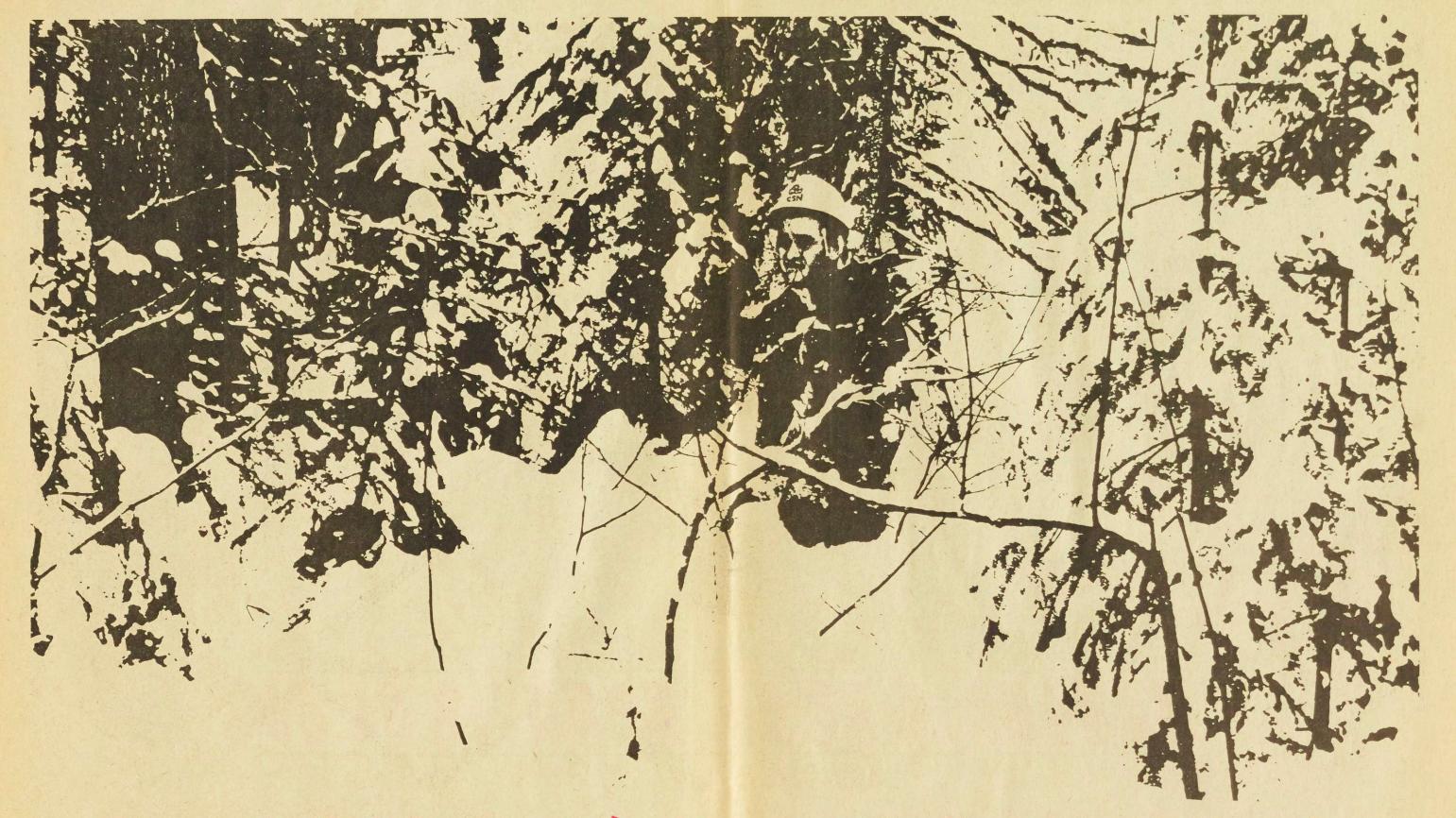
des Syndicats Nationaux (CSN).

Directeur: Guy Ferland Graveline, Michel Rioux Conception graphique: Jean Gladu Photographie: François Demers, René Derome, Mario Roy.

Produit par le Service d'information de la CSN Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal, tél. 842-3181

Le ministère des postes, à Ottawa, a Rédaction: Roméo Bouchard, Pierre autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication (Permis no 80)

> Lithographié par Journal Offset Inc. 254 Benjamin-Hudon, (B) Ville Saint-Laurent



La CSN est à l'action partout

APRÈS DEUX ANS DE PATIENCE: LES GARS DE BELOIT-SOREL

Le syndicat de l'industrie | L'incompétence des métallurgique de Sorel et le secrétariat d'Action Politique de la CSN vien-nent de publier en collaboration une brochure qui relate la campagne entreprise par les travailleurs de la Beloit-Sorel Walmsley afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le dépérissement de cette usine.

Une entreprise de pointe

La Beloit-Sorel Walmsley est la seule usine au Québec qui fabrique principalement de la machinerie et de l'équipement requis par l'industrie des pâtes et papiers. De plus, grâce à son appareillage hautement technologique et surtout grâce à l'expérience de ses ouvriers spécialisés, elle a une production métallurgique diversifiée.

Depuis 1962, elle appartient à la Beloit Corporation, une société multinationale américaine qui compte des filiales dans pas moins de neuf pays.

Une autre usine qui se meurt...

Depuis la fin de 1970, la situation de cette usine tourne à la catastrophe. En quelques mois, 60° des employés soit plus de 450 travailleurs, comptant jusqu'à 20 ans d'expérience, ont été licenciés.

De plus le carnet de commande est pratiquement à Comment se fait-il que sec à l'heure actuelle et la Bourassa accepte que ITTcompagnie vient de décider Rayonnier fasse venir pour de déménager de Sorel à Pointe-Claire ses dépar- d'Ontario au détriment de tements de génie, des ven- la Beloit-Sorel alors que tes, d'impression et de ITT a reçu un territoire dessein.

vivote en attendant des contrats importants qui ne leurs emplois dans un proche avenir.

gouvernements

d'Ottawa.

menté de près de 50°c. et papier achètent leur é- tent pas. quipement de l'étranger alors qu'il existe ici une usine comme Beloit-Sorel | CSN a clairement exprimé qui est parfaitement qualifiée pour produire cet en oeuvre pour informer équipement et qui se meurt la population au sujet des faute de contrat? Par ex- fermetures d'usine et paremple, la Canadien Javelin | ticulièrement de la situade Terre-Neuve a fait ve- tion à la Beloit-Sorel. Il a nir pour \$7 millions d'é- été également convenu quipement d'Angleterre.



Jean Vandal, président du syndicat de Beloit-Sorel.

\$2.5 millions d'équipement immense sur la Côte Nord et des millions de dollars Depuis deux ans, l'usine de subventions du Qué-

viennent toujours pas. Les A cause de l'incompétence 200 travailleurs qui restent | flagrante des gouvernesont menacés de perdre ments, des centaines de travailleurs perdent leur emploi et leur dignité.

Deux ans de patience

La principale raison qui Depuis deux ans, les traexplique ce marasme ré- vailleurs de Beloit-Sorel side dans l'attitude des font des démarches incesgouvernements fédéral et santes auprès des députés provincial, surtout celui et des ministres afin d'obtenir qu'on prenne des mesures pour redresser cette En 1970, alors que la pro- situation. Après deux ans duction déclinait à Beloit- de patience, les gars sont Sorel, les importations au l'toujours vis-à-vis de rien. Canada d'équipement re- Ils n'ont rien obtenu si ce quis pour l'industrie des n'est d'apprendre que les pâtes et papiers ont aug- véritables maîtres du Québec sont les grosses com-Comment se fait-il que le pagnies américaines et que gouvernement fédéral to- dans la société capitaliste lère que des usines de pâte les travailleurs ne comp-

> Le conseil confédéral de la sa volonté de mettre tout d'entreprendre des démarches auprès des gouvernements responsables de cette situation.

AIDONS LES CHAUFFEURS

La CSN a indiqué à un groupe de chauffeurs de taxi qui étaient venus rencontrer l'exécutif qu'elle était prête à les aider à se syndiquer. Rappelons que les chauffeurs de taxi, surtout à Montréal, sont pris dans un système d'exploitation manipulé par quelques grands propriétaires, qui viennent de réussir à faire reculer le gouvernement qui avait présenté un projet de règlement destiné à mettre un peu d'ordre dans cette industrie. Il y a beaucoup de ressemblance entre la situation des chauffeurs de taxi et celle des ouvriers de la construction. A Montréal, il y a 22,000 chauffeurs qui travaillent dans le taxi, mais seulement 7,000 peuvent en vi-

LE SOCIALISME NOUVELLES BRÉVES COOPÉRATIF

"Dans la recherche du mieux-être de la collectivité par la restauration de la primauté de l'homme sur celle du consomma-teur-objet, celle-ci ne peut être obtenue que si l'on s'engage hardiment dans des voies nouvelles, hors des sentiers battus." André Laurin CSN.



C'est dans cet esprit que la CSN a fondé le Service de consommation, les ACEFs et la Caisse d'Economie des Travailleurs Réunis de Québec (CETRQ) et y a affecté un important budget. L'expérience nouvelle de ce mouvement coopératif dénudé de concepts capitalistes et les réalisations accomplies et en voie d'accomplissement ont une portée d'envergure économique incomparable au Québec. Il est nécessaire de répandre la formule d'un socialisme coopératif (SCO-OP) adapté au Québec afin de répondre au désir des travailleurs de vivre dans une société nouvelle bâtie pour l'homme.

C'est pourquoi le conseil confédéral de la CSN a décidé de mandater André Laurin afin qu'il édite, comme document de travail, sa version de la philosophie d'un socialisme coopératif tel que pratiquée ou envisagée par lui et que sa publication soit vulgarisée et mise en vente partout au Québec.

6 GREVES **EN COURS**

Présentement 464 travailleurs de la CSN sont en grève ou en lockout: 18 au Fover des Hauteurs à Saint-Jérôme depuis 13 mois. 30 au Pavilion Saint-Dominique à Québec depuis 10 mois. 145 à Cegemois. 26 à Aubaines Alimentaires à Grand-Mère depuis 1 mois. 45 à CKRS radio-télévision à Jonquières depuis le 20 janvier. 200 dans une grève spon-tanée à Pulpe et Papier de St-Michel-des-Saints (maintenant réglée)

NOMINATION

Pierrette Joly, anciennement au service de comptabilité de la Fédération Nationale des Services, a été nommée au poste de directeur de la comptabilité de la CSN.

FEDERATION ONTARIENNE

Le conseil confédéral de la CSN a refusé de créer une Fédération Ontarienne qui regrouperait les syndicats CSN d'Ontario qui sont actuellement dispersés dans Fédérations. différentes De toutes façons les syndicats des hôpitaux en Ontario se sont affiliés à la FNS et en sont très satisfaits. Donc il n'y avait pas lieu de créer une Fédération Ontarienne.

VALLEE JACQUES-CARTIER

Le conseil confédéral a mandaté le comité exécutif de la CSN pour former un comité avec les services régionaux de Québec de la CSN afin d'étudier le projet d'inondation de la Vallée Jacques-Cartier: il s'agit de cette vallée très belle, située à moins de 25 milles du centre de Québec et qui pourrait constituer un parc touristique merveilleux pour la population de Québec. Malheureusement, l'hydro-Québec a l'intention d'y construire un barrage et d'inonder la vallée.

SHERBROOKE

La CSD a quitté définitive- Le 15 janvier dernier, la ment les locaux du conseil compagnie Les Produits central à Sherbrooke. Les Rodech Inc. de Luceville a travailleurs CSN ont repris congédié ses 50 employés le contrôle de la bâtisse à parce qu'ils venaient de 100%. De plus, la CSN a reçu fonder un syndicat affilié à l'accréditation du syndicat de la CSN. La compagnie a la Fonderie Magog. Ce groupe déclanché ce lockout sans lec à Laprairie depuis 8 compte 70 employés et la prévenir ses employés au compagnie a des projets d'expansion. Ainsi l'année débute bien: un nouveau syndicat et le départ des 3 D.

JUSTICE

Les douze assistés sociaux et chômeurs exploités par Totem Converters Services qui les payaient \$0.13 l'heure pour fabriquer des sacs à ordures à domicile ont reçu une augmentation. En effet, un juge de la Cour des petites créances de Montréal leur a accordé \$0.50 l'heure. Qu'est-ce qu'il fait des lois sur le salaire minimum?... De plus le juge a permis à la compagnie de reprendre les 76,000 sacs qui avaient été saisis.

GARAGE COOPERATIF

Un groupe de 67 travailleurs de la Rive-Sud de Montréal ont regroupé leurs efforts et leur argent et viennent de fonder un garage coopératif parce qu'ils étaient trop écoeurés de se faire exploiter par les garagistes. Comme exemple disons simplement qu'il en coûte environ \$75 dans un garage pour réparer un système d'embrayage et que la coopérative pourra faire ce travail pour environ \$35. Rappelons qu'il existe deux autres garages coopératifs au Québec: l'un qui fonctionne à Asbestos depuis un an; l'autre à Québec qui fonctionne en collaboration avec la Caisse d'économie des travailleurs de la CSN.

BAIE JAMES

Le conseil confédéral a décidé d'engager un permanent spécial affecté à l'organisation du territoire de la Baie James en plus du confrère Labrèche.

LUCEVILLE

mépris des lois du travail. Cependant, après une semaine de "réflexion", la compagnie a finalement réouverte ses portes.

SAINT-MICHEL **DES SAINTS**

Après une dizaine de jours d'arrêt de travail et de tension, les 80 bûcherons à l'emploi de la Consolidated Bathurst-Upper Mattawin ont finalement obtenu une amélioration des conditions de travail épouvantables qu'ils subissaient à cause de la stupidité de cette compagnie. Ils ont aussi obtenu le renvoi d'un contremaitre responsable de ces conditions de tra-

BAS SAINT-LAURENT

Plusieurs organismes populaires du Bas Saint-Laurent, dont le conseil cen-tral de la CSN, ont formé une corporation dans le but d'éditer un journal régional d'information. Ce journal "Québec Est" publiera deux fois par mois et aura un tirage initial de 6,000 exemplaires. Il couvrira la région de Matane, Amqui, Mont-Joli, Rimouski, Trois-Pistoles et Cabano. Québec Est se veut la propriété et la voix des travailleurs du Bas Saint-Laurent.

SHAWINIGAN

Les membres du syndicat des employés de l'aluminium de Shawinigan ont décidé à 80% de demeurer affiliés à la CSN et de rejeter la fédération des syndicats du secteur aluminium (FSSA) de Jean Haley. La FSSA qui fut créée à la suite de la désaffiliation du syndicat de l'Alcan d'Arvida n'a pas obtenu beaucoup de succès auprès des travailleurs de Shawinigan.

"Je ne suis pas un archiviste. Je pense à demain". C'est ce que répond Gérard Picard quand on lui demande s'il a l'intention d'écrire ses mémoires. L'homme est là.

Secrétaire général du mouvement en 1937, président général de 1946 à 1958, il a été de toutes les luttes depuis plus de trente ans. "Qu'est-ce qu'on fait demain matin?" Cette phrase, qui n'est pas une interrogation mais plutôt l'affirmation d'une volonté d'action, revient à plusieurs reprises au cours de l'entrevue qu'il accordait au journal Le Travail à l'occasion de son départ du mouvement.

Les travailleurs savent depuis longtemps et constatent encore tous les jours que l'édifice social dans lequel ils doivent vivre doit reposer sur deux piliers qu'il ne faut pas laisser ébranler: un régime démocratique et le syndicalisme.

Gérard Picard.



Il dit de lui.

"J'aime l'action. Qu'est-ce qu'on fait! C'est ça l'important. Je suis un gars extrêmement réaliste. Je ne perds pas de temps à examiner les situations passées. Il faut regarder en avant". Pendant qu'il parle, ses doigts tapent la table, en saccade. Il faut qu'il bouge.

"Face à une situation, j'allais voir sur place ce que ça signifiait. Ensuite j'avisais sur les moyens. C'est de l'action ça. Ya pas de théorie là-dedans" Il explique qu'à son avis, il existe une philosophie générale du mouvement. "Il faut que tu l'aies en tête, que tu la comprennes, que tu la digères. Tu l'appliques ensuite dépendant des situations. Les cas, il faut les juger quand ils passent, pas dix ans après. Tu t'ajustes. Tu ne rebâtis pas une philosophie générale pour un cas. Il faut le régler. Demain matin, qu'est-ce qu'on fait! C'est ça l'important.

"Je suis un homme d'action".

n'éclatent dans la région de l'amiante les luttes syndicales qui ont tellement marqué le Québec, le premier ministre Duplessis avait présenté en Chambre le bill 5. "C'était ce qu'on avait vu de plus réactionnaire. S'inspirant du Code Napoléon, qui date du début du 19e siècle, il était encore plus restrictif."

On est en 1949. L'Union nationale de Duplessis est seule en Chambre, l'opposition libérale se comptant sur les doigts de la main. "L'ensemble du monde syndical jouait en fait le rôle de l'opposition officielle. Les boucliers se sont levés. Toutes les organisations syndicales ont alors formé un véritable front commun, qui a été tellement fort que Duplessis, au bout de quelques semaines seulement, a dû retirer son bill. La base avait réagi avec fermeté." Plus qu'aujourd'hui? "Je crois que oui. Nous avons fait des manifestations, des représentations, les media d'information se sont mis en branle. Ca aurait pu aller pas mal plus loin, mais on franchissait les étapes une par une".

Dans les représentations qui ont été faites, on ne discuta pas le bill. "Ce fut une opposition globale, une opposition au principe même du bill".

Eclata la grève de l'amiante. "La période sans doute la plus ser. Ce furent quatre mois drô-lement bien remplis". Les principaux acteurs de cette lutte avaient conscience d'assister à un tournant majeur, suite à la tentative de Duplessis avec le bill 5. "C'était la première fois que les personnes et les groupes étaient identifiés aussi clairement. Les gens prenaient position. La coalition des forces anti-pro-gressistes était éloquente: gouvernement, tribunaux, grandes compagnies, police, une partie du clergé".

"Le bill 5 explique ce qui s'est passé dans l'amiante".

Quelques semaines avant que | Quand Gérard Picard est devenu secrétaire général du mouvement en 1937, il y avait une division telle à Québec que deux conseils centraux avaient été formés. L'un affilié, l'autre pas. "Ca a pris quatre ans pour accorder les violons. Tous sont revenus par la sui-

> "Le syndicalisme n'a jamais reculé. Il a simplement rencontré des difficultés. Ce qui recule, ce sont les petites unités qui s'en détachent. Le syndicalisme, lui, ne recule pas' Et qu'un ou plusieurs syndicats s'en aillent, dans un syndicalisme libre comme celui pratiqué à la CSN, ça ne fait pas du tout reculer le syndicalisme, constate-t-il. "Pas plus que la FCAI ne l'a fait reculer ou ne l'a ébranlé".

Des hauts et des bas, c'est normal. Des périodes difficiles, ça arrive. "Remontons à un siècle et le même phénomène se produit. Toute l'histoire du syndicalisme est là. C'est pas nouveau les départs, c'est déjà arrivé".

Les groupes ne ressentent pas tous les problèmes de la même façon. "Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Il s'agit d'évaluer les situations et de franchir les étapes au fur et à mesure qu'elles se présen-

"Le syndicalisme difficile que j'ai eu à traver- n'a jamais reculé. Il a simplement rencontré des difficultés".



Pour Gérard Picard, le bill 89 ressemble comme à un frère au bill 5 présenté il y a vingt ans par Duplessis. "Le gou-vernement, le naturel revenant au galop, a affiché la position encore très conservatrice d'une partie de la population".

Le bill 89 lui donne l'impression que le gouvernement veut non seulement se protéger, même en brimant des droits, mais qu'il veut aussi faire reculer à son niveau des employeurs plus avancés que lui. Ce qui lui fait dire que si les syndiqués du secteur privé comprenaient bien le bill 89, ce serait la guerre. L'homme d'action refait surface.

"J'aimerais rencontrer deux ou trois assemblées syndicales et bien leur expliquer le bill 89. Je vous jure que ce ne serait pas long qu'ils bougeraient'

Il avoue sa surprise. "Je n'aurais jamais pensé qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse aujourd'hui présenter un projet de loi comme celuilà. Mais pour le moment, je ne suis pas sûr que la majorité en saisisse toute la portée".

Pour le combattre, l'unité d'action lui semble s'imposer. "Il reste au syndicalisme à refaire son unité d'action actuellement ébranlée, ce qui est temporaire à mon avis. Je ne suis pas pessimiste parce que j'en ai vu d'autres''.

Il rappelle que durant la guerre, la grève était interdite par la loi des mesures de guerre. "Mais il s'en déclenchait à toutes les semaines". Il n'est pas inquiet. "Dans le syndicalisme, il faut toujours recom-mencer. Il y a un feu sacré qui fait qu'une difficulté ne te fais jamais tomber'

"Je ne suis pas s**ût** que les travailleurs saisissent toute la portée du bill 89".

La convention collective est l'épine dorsale du syndicalisme. "Il y a longtemps que les travailleurs ont réalisé que la convention collective était le meilleur moyen pour régler le problème du pain quotidien, parce que cela effaçait la notion de contrat individuel en force auparavant et qui relevait du chantage ou du paternalisme".

Après avoir consacré 36 ans à la CTCC-CSN,

qu'il accomplit depuis des dizaines d'années.

Gérard Picard vient d'être nommé commissaire à la

'Je n'aurais jamais accepté d'être directeur de la

compagnie Bell", souligne-t-il en riant. On en était

convaincu. Environ 600,000 travailleurs canadiens.

dans les ports, les banques, la radio, le transport et

ailleurs relèvent de la CCRT, qui aura à veiller sur le

qu'il faut faire demain de nous parler un peu d'hier et

d'aujourd'hui. Il l'a fait durant quelques heures.

nouveau code du travail adopté par le parlement canadien.

Nous avons demandé à cet homme qui pense toujours à ce

Commission canadienne des relations du travail (CCRT). Pour lui, ce nouveau rôle sera une continuation du travail

Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la convention collective est arrivée par le syndicalisme, pas autrement. L'obligation pour un employeur de négocier avec un syndicat représentatif ne remonte qu'à 1944. Gérard Picard l'affirme avec force. "Tous les droits des travailleurs ont été arrachés, jamais concédés. C'est l'histoire du syndicalisme non seulement ici mais partout dans le monde. Les premiers droits ont été arrachés aux employeurs, mais pour régulariser la situation, il a fallu les faire entrer dans la législa-

A un moment où on souligne tellement qu'il faut déborder la convention collective, qu'en pense-t-il. "C'est une évolution normale appelée à se développer encore davantage, même si la convention ellemême va demeurer encore longtemps".

Durant la grève de Louiseville, des éditorialistes écrivaient que Gérard Picard poussait la CTCC à la ruine en la politisant à l'excès. Il sourit. "La politisation des conflits a toujours existé. Cela peut difficilement être évité parce que dans tout conflit, quel qu'il soit, ou bien il y a une faibles-se au niveau de la législation, ou bien il y a une intervention arbitraire du gouvernement ou de la police. Cela frappe les travailleurs quand ils se rendent compte qu'ils ne peuvent tout régler en négociant. Et quand le conflit s'aggrave, on assiste à une véritable prise de conscience".

Il souligne que ce fut le cas chez Dupuis, à Louiseville, dans l'amiante. "Dans un conflit ordinaire, on assiste à une épreuve de force qui n'est pas autre chose que l'exercice de droits reconnus. Mais c'est souvent plus compliqué"

"Tous les droits des travailleurs ont été arrachés. jamais concédés".

Un des points fondamentaux qui fait l'originalité de la CSN en Amérique du Nord est la notion de liberté qu'elle a toujours entretenue. "C'est une centrale qui représente la liberté syndicale; c'est une centrale démocratique et libre. A ma connaissance, la grande majorité a toujours été branchée sur cette idée". Narquois, il ajoute: "On connaît les exceptions".

La CSN doit être la première à ne pas se surprendre qu'un syndicat se détache. Elle prend ce risque depuis le début. "Les syndiqués ont été élevés comme cela. Quand ils ne sont pas d'accord, ils savent très bien qu'ils ont un recours où leur liberté de choix peut être exercée, ce qui n'est certes pas le cas partout". Si on regarde ce qui se passe sur le continent nord-américain, constate Gérard Picard, c'est très fort pour une centrale syndicale de pouvoir maintenir une telle philosophie.

Cet accent qu'elle a toujours mis sur la liberté rend la CSN plus vigilante quand la liberté est mise en cause. "Si un régime apparemment démocratique sabote en fait la liberté, c'est elle qui doit attaquer le plus fort''. Chose dont elle ne s'est pas privée au cours des années.

"La CSN prend le risque de la liberté"



